

Proposition de loi interdisant à un criminel de percevoir des droits d'auteur

Le sénateur de l'Eure, Ladislav Poniowski, a déposé le 12 novembre une proposition de loi tendant à interdire à un criminel, « même lorsqu'il a payé sa dette à la société, de retirer des profits pécuniaires de son crime par le biais de droits d'auteurs perçus sur des ouvrages relatifs aux faits pour lesquels il a été condamné ». Le sénateur a déclaré, dans un communiqué, avoir été choqué par l'importance que Patrick Henry, condamné en 1977 pour l'enlèvement et le meurtre du petit Philippe Bertrand, allait percevoir sur ses droits d'auteur pour son ouvrage *Vous n'aurez pas à le regretter*, rebaptisé *Avez-vous à le regretter?* Monsieur Poniowski a proposé de réserver les droits d'auteurs « aux victimes, à leurs ayants droit ou à défaut au Fonds de garantie des victimes ».